

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de ARQUES

**Régularisation de l'activité de verrerie de la société
ARC INTERNATIONAL FRANCE**

Par arrêté préfectoral du 9 juillet 2015, la Société ARC INTERNATIONAL FRANCE, dont le siège social est situé 104 avenue du Général de Gaulle à ARQUES (62510), est autorisée à procéder à la régularisation des activités de son site, pour laquelle une enquête publique s'est déroulée du 15 mars 2010 au 15 avril 2010 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Cet arrêté est consultable sur le site internet de la préfecture et une copie est déposée aux archives de la Mairie de ARQUES et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.